# Emplois vacants. Obligation de publicité sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques. Circulaire n° CPAF1904452C du 3 avril 2018

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Circulaire

Le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques organise entre les trois versants de la fonction publique l'obligation de publicité des créations et vacances d'emplois sur un espace numérique commun. La circulaire n° CPAF1904452C du 3 avril 2018 en précise les termes afin de faciliter sa mise en œuvre.